



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 59458

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prescription d'antibiotiques en France. Selon une étude parue dans une revue médicale britannique, notre pays arrive toujours en tête sur 26 pays européens pour la consommation d'antibiotiques qui est 3,2 fois plus forte qu'aux Pays-Bas, où l'usage est le plus faible. Malgré les multiples campagnes d'information, aujourd'hui encore, on constate un pourcentage trop élevé de prescriptions d'antibiotiques inappropriées et le milieu hospitalier est loin d'être épargné. D'après les auteurs de cette étude, si cette situation perdure, on s'achemine inévitablement vers la disparition du « médicament miracle du XXe siècle ». Au vu de cette conclusion qui doit inciter à un réexamen des conditions de prescriptions d'antibiotiques et sachant que la progression des résistances est plus rapide que la découverte de nouveaux antibiotiques, il l'interroge sur les dispositions que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour garantir la pérennité et l'efficacité de ces médicaments indispensables dans la pharmacopée.

Texte de la réponse

La résistance bactérienne aux antibiotiques est un problème majeur en partie lié à leur surconsommation. La France figure parmi les pays les plus utilisateurs. Environ 30 % des prescriptions y sont inappropriées dans la mesure où elles sont destinées à traiter des infections virales, essentiellement respiratoires et ORL. Pour préserver l'efficacité des antibiotiques, le ministère de la santé a élaboré en novembre 2001 un plan national dont l'objectif est d'optimiser la prescription des antibiotiques en ville et à l'hôpital. Certaines mesures ont été mises en oeuvre dès 2002 : campagne d'information grand public, mise à disposition des professionnels de santé d'outils d'aide à la prescription, campagne d'information et de formation des médecins à l'utilisation du test de diagnostic rapide de l'angine à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A (TDR), mise en place d'une commission des antibiotiques à l'hôpital et désignation d'un référent. L'ouverture d'un site internet dédié aux antibiotiques en direction des professionnels de santé est prévue courant 2005, ainsi qu'une meilleure formation initiale des médecins sur les antibiotiques et un renforcement de la formation continue. La campagne d'information en direction du grand public a été renouvelée avec un élargissement aux personnels des crèches. La campagne nationale lancée par la CNAMTS en 2002 a permis depuis cette date une prise de conscience des comportements inadaptés et une meilleure écoute des conseils du médecin. En pratique, cette campagne a permis de faire baisser la consommation d'antibiotiques de 16 %, ce qui correspond à 6,4 millions de traitements inappropriés et à une économie annuelle de 100 millions d'euros. Par ailleurs le ministre de la santé et de la protection sociale a souhaité, le 18 novembre 2004, que les actions sur le bon usage des antibiotiques à l'hôpital fassent l'objet du premier accord cadre national en application du décret sur l'amélioration des pratiques hospitalières de la loi sur l'assurance maladie. Cet accord devrait permettre la mise en place d'une politique d'intéressement pour les établissements de santé qui améliorent leur efficacité dans ce domaine. Ils pourront ainsi bénéficier de reversements. Il faut noter que, selon les informations disponibles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), la consommation des antibiotiques pour 2003 est sensiblement inférieure aux chiffres de l'année 2002 dont font état les auteurs de l'étude publiée dans la revue

médicale « the Lancet » en février 2005. Enfin, dans le cadre du programme d'action national et européen pour le bon usage des antibiotiques, l'AFSSAPS vient d'achever en juillet 2005 la réévaluation des antibiotiques locaux administrés par voie nasale, sinusale et oro-pharyngée. Cette réévaluation devrait permettre une meilleure adaptation de la pharmacopée française dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59458

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2356

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9034